



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association de karaté JKA du Québec

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association de karaté JKA du Québec, tenue le dimanche 5 septembre 2021, à 11h30, via la plateforme Zoom.

Étaient présents :

Roger Charbonneau
Aristhène Clairméus
Jean-Pierre Cusson
Louis-A. Dessaint
Johanne Hébert
Jean-Guy Jacques
Camille Lemay
Yves Lemay
Bernard Monast
Manon Quirion
Michel Simard

Invités :

Francis Blondin
Olivier Rivest
Normand Tremblay

1 Ouverture de l'assemblée générale

Le président, M. Jean-Pierre Cusson, déclare la réunion ouverte à 11 h 30.

Il mentionne que l'Association de karaté JKA du Québec (AKJKAQ) a été fondée en 1991 et qu'elle fête son 30^e anniversaire cette année. Quatre membres d'aujourd'hui étaient présents à la première assemblée générale de 1991, il s'agit de Louis-A. Dessaint, Jean-Guy Jacques, Bernard Monast et Jean-Pierre Cusson.

Malgré la pandémie de COVID-19, quatre nouveaux dojos se joignent à l'AKJKAQ cette année. Le président les présente et souhaite la bienvenue à trois des quatre instructeurs-chefs présents aujourd'hui.

- Francis Blondin, instructeur en chef au Dojo Karaté familial Dynamik
- Olivier Rivest, instructeur en chef au Dojo Kuma Shotokan
- Normand Tremblay, instructeur en chef au Dojo Kio St-Laurent
- François Mongrain, instructeur en chef au Dojo de Trois-Rivières (absent)

2 Vérification du quorum

Le président nous informe que nous avons le quorum requis pour poursuivre la réunion.

3 Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Bernard Monast, appuyée par Roger Charbonneau et approuvée à l'unanimité.

4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2020

Jean-Guy Jacques demande qu'à l'avenir les noms de ceux qui proposent et appuient les propositions et les décisions figurent dans les procès-verbaux.

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 novembre 2020 est proposée par Bernard Monast, appuyée par Roger Charbonneau et approuvée à l'unanimité.

5 Affaires découlant du procès-verbal de 2020

Le président revient sur le point traitant du logo de l'AKJKAQ. Le Conseil d'administration (CA) avait débuté le travail de révision du logo mais la pandémie est venue tout arrêter.

Entre-temps, François Mongrain (concepteur du site web de l'AKJKAQ) a soumis à Jean-Pierre Cusson différents modèles. Après des recherches sur Internet, Jean-Pierre remarque une constance : le logo de la JKA est présent dans tous les logos. Le CA étudiera les propositions reçues.

6 Contexte canadien et québécois

À chaque année, le président nous présente un aperçu de la situation de l'association canadienne (JKA SKD Canada) et de l'association québécoise (Karaté Québec).

Au niveau canadien, l'AKJKAQ représente environ le tiers des dojos affiliés à JKA SKD Canada. D'où l'importance d'être présent au sein de cette association afin de faire valoir nos préoccupations et soutenir nos compétiteurs qui représentent le Canada à travers le monde. Deux membres sont sur le Conseil d'administration : Louis-A Dessaint et Jean-Pierre Cusson. Les instructeurs en chef, eux, sont

conviés à utiliser leurs droits de vote par procuration s'ils ne peuvent assister aux assemblées de la JKA SKD Canada.

Au niveau du Québec, c'est par Karaté Québec (KQ) que nous obtenons une assurance responsabilité civile générale pour tous nos membres. Cette année, KQ offre une remise sur ses frais d'affiliation. Pour pouvoir en bénéficier il y a des critères et des règles à respecter (cf. Varia point 11 b).

7 Participation aux compétitions nationales et internationales

En raison de la pandémie de COVID-19, toutes les compétitions ont été annulées.

8 Adoption du rapport financier 2020-2021

Mme Manon Quirion (trésorière) présente le rapport financier 2020-2021.

Jean-Guy Jacques constate que le montant associé aux affiliations a beaucoup diminué. Le président explique que la pandémie a fait que certains dojos ont été inactifs et d'autres n'ont fonctionné que partiellement ou qu'avec leurs ceintures les plus avancées. Il mentionne que l'association a un surplus d'environ \$ 2,000. Alors que par le passé, elle devait plutôt déboursier ce montant pour affilier ses membres à JKA SKD Canada et Karaté Québec (KQ). Cela s'explique par le fait que KQ a revu sa tarification (\$19 par membre, plus le frais d'assurance \$3.01 par membre). De plus, sur proposition de Jean-Pierre Cusson, JKA SKD Canada a décidé de suspendre pour 2021 les frais de dojo de \$80, conservant seulement les frais de membre.

L'adoption du rapport financier pour l'exercice 2020-2021 est proposée par Jean-Guy Jacques, appuyée par Louis-A. Dessaint et approuvée à l'unanimité.

Calendrier 2021-2022

Les activités suivantes seront reconduites au calendrier de l'AKJKAQ pour 2021-2022 : trois entraînements gratuits avec des pré-examens, un camp d'hiver, un camp d'été et une compétition avec les règlements JKA.

Les dates de ces activités seront déterminées par le Conseil d'administration en tenant compte des activités tenues par Karaté Québec, des jeux de Montréal, etc. Les activités pourront avoir lieu en présentiel ou par Zoom, selon les directives émises de la Santé publique du Québec.

L'adoption du calendrier 2021-2022 est proposée par Louis-A Dessaint, appuyée par Bernard Monast et approuvée à l'unanimité.

9 Élection des administrateurs

Composition du Conseil d'administration :

*Jean-Pierre Cusson : président	Manon Quirion : trésorière
*Bernard Monast : vice-président	Johanne Hébert : secrétaire
*Roger Charbonneau : administrateur	Jean-Guy Jacques : administrateur
*Aristhène Clairméus : administrateur	

Les quatre postes en élection sont indiqués par un astérisque.

Les mises en candidature sont :

1. *Michel Simard* proposé par Jean-Guy Jacques
2. **Jean-Pierre Cusson** proposé par Roger Charbonneau
3. **Roger Charbonneau** proposé par Yves Lemay
4. *Yves Lemay* proposé par Manon Quirion
5. *Louis-A Dessaint* proposé par Jean-Pierre Cusson
6. **Aristhène Clairméus** proposé par Michel Simard
7. **Bernard Monast** proposé par Manon Quirion

Les candidats suivants refusent : *Louis-A. Dessaint, Yves Lemay et Michel Simard.*

Les élections n'étant pas requises puisque le nombre de candidats est le même que le nombre de postes vacants. Les quatre candidats en gras sont élus par acclamation.

10 Varia

a) Carte de membre 2020-2021

Dû à la pandémie, l'AKJKAQ n'a pas reçu les cartes ni les diplômes émis par la JKA en 2020-2021. Aucun paquet n'était expédié à l'étranger.

L'AKJKAQ a émis ses cartes et a demandé aux instructeurs de lui fournir une adresse postale pour les recevoir. Un seul les a réclamées. Les autres les récupéreront lorsque l'AKJKAQ tiendra une activité en présentiel.

Aristhène Clairméus nous demande ses cartes. Elles lui seront acheminées par la poste.

b) Report ou réduction des frais d'affiliation

Il n'y aura pas de report ou réduction des frais d'affiliation à l'AKJKAQ.

Dans un courriel, daté du 11 août 2021, Karaté Québec (KQ) offre une remise applicable au renouvellement des affiliations pour l'année 2021-2022. Le montant de la remise de KQ, applicable à votre dojo pour 2021-2022, sera soustrait de vos frais d'affiliation à l'AKJKAQ. Pour être éligible, chaque instructeur en chef devra respecter les critères et les conditions fixés par KQ et l'AKJKAQ.

11 Fermeture de l'assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 12 h 20 par Jean-Guy Jacques, appuyé par Louis-A Dessaint, que la séance soit levée.